

# Séparation et divorce après 18 ans avec 2 enfants

# Par bettyandfreddie, le 07/08/2013 à 12:15

## Bonjour,

J'ai juste besoin de quelques conseils pour démarrer une procédure de séparation/divorce : je me suis rendu à la mairie de ma commune. Le service juridique ne rouvrira que début septembre.

#### Pour résumer :

- 18 ans de vie commune
- 2 enfants de 7 et 11 ans
- dépressive mais suivie et soignée
- il est parti sur un coup de tête avec les enfants, sans me dire où ils allaient, ni quand il comptait revenir (maintenant je le sais)

Quelqu'un pourrait-il me conseiller sur les démarches à suivre ?

Un énorme merci

## Par youris, le 07/08/2013 à 12:49

bir,

dans votre cas il vous faut contacter un avocat spécialisé en droit de la famille. votre mari n'a pas le droit de vous enlever vos enfants (sans décision d'un juge). vous pourriez porter plainte pour ce motif. cdt

### Par bettyandfreddie, le 08/08/2013 à 11:05

merci beaucoup pour votre réponse